

424831-2026 - Hange

Belgia – Kirikute ehitustööd – Restauration de la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre

OJ S 118/2026 22/06/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord - Paranduse teade

Ehitustööd

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: Ville de Wavre - Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

E-posti aadress: marie.mottard@wavre.be

Hankija õiguslik vorm: Kohalik omavalitsus

Hankija tegevus: Üldised avalikud teenused

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Restauration de la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre

Kirjeldus: Les présents travaux portent sur la restauration de l'enveloppe extérieure ainsi que sur l'intérieur de la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre. L'objectif de cette restauration est d'assurer la pérennité de l'édifice tout en conservant ses caractéristiques actuelles et ses différentes strates archéologiques. Les travaux comprennent également la rationalisation et la mise aux normes des installations techniques afin que la Basilique puisse continuer à être utilisée comme lieu de culte. Le marché est divisé en deux lots : > Lot 1 - Restauration de l'enveloppe extérieure et intérieure : Ce lot comprend l'installation de chantier générale, les toitures, façades, menuiseries extérieures et les travaux intérieurs > Lot 2 - Restauration des vitraux : Ce lot comprend toutes les interventions propres aux vitraux La Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre est classée comme Monument suivant l'arrêté royal du 08/03/1938.

Philosophie d'intervention : La Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre telle que nous l'observons aujourd'hui est le résultat de modifications et d'agrandissements s'étalant sur huit siècles consécutifs avec une dernière transformation majeure au 18ème siècle réalisée vraisemblablement par l'architecte de la cour Guillaume De Bruyne. Cette dernière transformation a changé irrévocablement la morphologie de l'édifice de telle sorte qu'il n'est plus possible de revenir à une situation antérieure. Les travaux exécutés au 18ème siècle ont été marqués par une volonté d'uniformisation de l'église avec le souhait d'une plus grande harmonie dans la lecture de l'édifice de manière à le voir comme un ensemble et non plus comme l'adjonction d'éléments de différentes époques (construction du collatéral sud sur base du collatéral nord, façade ouest travaillée symétriquement, etc.). L'édifice conserve toutefois dans ses maçonneries, les traces subtiles de son évolution au cours des siècles comme autant de strates successives. Chaque rénovation/transformation a ajouté une nouvelle couche avec les moyens et le style de son époque. Notre philosophie d'intervention s'inscrit dans une volonté de préserver ces différentes strates successives comme témoignage à la fois historique et archéologique de l'évolution du bâti. Nous opterons pour une restauration respectueuse des matériaux et de la morphologie actuelle de l'édifice avec ses irrégularités et ses variations. Une attention spécifique sera portée aux ouvrages anciens, à leur typologie, à leurs caractéristiques, à leur identité afin de proposer des interventions les valorisant pour les générations futures. Plus précisément, quatre critères cadrent notre philosophie de restauration et de rénovation pour la Basilique. Ces critères servent de fils conducteur pour

déterminer les options d'intervention sur les divers ouvrages. Pour chaque nouvelle option à prendre, nous vérifierons qu'elle se situe dans la continuité de cette philosophie de manière à atteindre une unité dans les interventions à prévoir. Les quatre critères pour la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre sont les suivants : La préservation/sauvegarde de l'édifice dans son état actuel (pas de retour vers un état antérieur, pas de démolitions), préservation des matériaux et du mode constructif, sauvegarde des différentes strates/couches archéologiques ; La pérennité/stabilité des interventions proposées par une remise en état des ouvrages selon la situation actuelle et si nécessaire, la mise en œuvre de protections ou d'améliorations contemporaines spécifiques en vue de créer les conditions optimales de préservation et de durabilité et ce, dans le respect des valeurs patrimoniales des éléments constitutifs ; L'optimisation des coûts en intervenant sur les questions prioritaires pouvant avoir un impact sur la pérennité/conservation des ouvrages mais sans reconstituer les éléments disparus ou n'ayant qu'un intérêt purement esthétique ; La garantie de pouvoir utiliser le bâtiment selon son usage actuel et de façon optimale. La proposition s'oriente donc vers une « Restauration-conservatoire » dans le sens où nous cherchons à restaurer les propriétés structurelles et fonctionnelles (d'un ouvrage, des matériaux) nécessaires à la conservation durable/pérenne du bâtiment. La restauration des propriétés structurelles et fonctionnelles d'un ouvrage ou des matériaux se fait soit par remplacement/réparation/consolidation, soit par la mise en place d'une protection.

Menetluse tunnus: 9626294e-fe56-4fac-9512-e071fdcd10ca

Sisemine tunnus: PPP0HN-1017/6099/TVX 2026-004

Menetluse liik: Avatud

Kiirendatud menetlus: ei

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Ehitustööd

Peamine liigitus (cpv): 45212361 Kirikute ehitustööd

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

2.1.4. Üldine teave

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.5. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Hanke osade maksimaalne arv, mille kohta üks pakkuja võib pakkumusi esitada: 2

Lepingutingimused:

Nende osade maksimaalne arv, mille kohta võib sõlmida lepingu ühe pakkujaga: 2

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Installation de chantier / Toitures / Façades / Menuiseries extérieures / Restauration intérieure

Kirjeldus: Les travaux comprennent notamment : - Fourniture des échafaudages pour les travaux intérieurs et extérieurs avec toiture parapluie pour les travaux de couverture et de charpente, y compris la pose de bâches protectrices imprimées et microperforées sur les façades - Renouvellement de toute la couverture de toiture vétuste - Restauration et traitement des charpentes et planchers - Reconstitution de la charpente de la chapelle mariale - Rationalisation du réseau d'évacuation des eaux pluviales - Adaptation du réseau d'égouttage - Nettoyage des façades - Restauration et protection des maçonneries de façade - Stabilisation et fermeture des fissures - Restauration des menuiseries extérieures principales - Renouvellement des menuiseries extérieures et volets secondaires vétustes - Renouvellement des fenêtres de toit - Traitement des lambris, confessionnaux, chaire de vérité, stalle, etc contre les insectes xylophages - Nettoyage et remplacement des dalles de sol brisées ou manquantes - Décapage partiel des finitions, traitement des champignons et remise en état des finitions de la chapelle mariale - Réfection des enduits et remise en peinture des murs intérieurs - Restauration de la structure de plafond de la nef centrale et du chœur et reconstitution partielle des enduits sur lattis

Sisemine tunnus: TVX 2026-004 / lot 1_1

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Ehitustööd

Peamine liigitus (cpv): 45212361 Kirikute ehitustööd

Täiendav liigitus (cpv): 45212314 Mälestusmärkide ja -rajatiste ehitustööd

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Rue du Calvaire, 2

Linn: Wavre

Sihtnumber: 1300

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

Lisateave: Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 630 Päevad

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Tuleb esitada lepingu täitmiseks määratud töötajate nimed ja nende kutsekvalifikatsioonid: Ei ole nõutud

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Teade

Kriteerium: Kvaliteedi tagamise meetmed

Valikukriteeriumi kirjeldus: Les agrégations D24 requises pour la preuve d'inscription du soumissionnaire dans la classe correspondant au montant de l'offre déposée, le pouvoir

adjudicateur considérant que les travaux entrent dans la classe 7. Niveau(x) minimal(aux): Agréation D24 dans la classe correspondant au montant de l'offre

Kriteerium: Viited määratud töödele

Valikukriteeriumi kirjeldus: Par la présentation de 3 chantiers similaires (voir description ci-après) réalisés au cours des 6 dernières années sur des monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier, pour un montant cumulé pour les trois références de minimum 5.000.000 € HTVA. Le cumul des trois références devra intégrer à minima les travaux suivants : • Mise en œuvre d'échafaudages sur des monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier • Réalisation de toitures en ardoises naturelles • Remplacement de pierres moulurées et sculptées • Travaux de restauration de charpentes anciennes Pour que ces références soient validées, cette liste sera accompagnée, pour chaque chantier des éléments suivants : • Une brève description des travaux effectués (une page recto maximum, police Arial, taille 10). • Le PV de réception provisoire • L'attestation de bonne exécution suivant le modèle en annexe D du présent CSC mentionnant le montant, le lieu et la date de réception provisoire des travaux signés par le maître d'ouvrage. * L'ancienneté de la référence présentée sera calculée par rapport à la date limite de remise des offres du présent marché. ** La date prise en compte pour calculer l'ancienneté de la référence sera celle de la réception provisoire des travaux dont le PV signé par le maître de l'ouvrage constitue le document probant. Celui-ci devra être joint sans quoi la référence ne pourra pas être prise en compte. *** Si les travaux donnés en référence ont été réalisés, en tout ou en partie, par des sous-traitants, l'entreprise a l'obligation de le mentionner. Elle indiquera (dans le modèle en Annexe D) la ou les parts de marché réalisées par le ou les sous-traitants, ainsi que les coordonnées de ceux-ci. Il est à noter que les références ne seront valables que si le sous-traitant qui a réalisé le travail est repris dans la liste des sous-traitants pressentis pour la réalisation du présent marché. Celui-ci disposera de toutes les agrégations valides au moment de l'ouverture des offres. Les sous-traitants devront remplir obligatoirement l'attestation d'engagement de sous-traitance (dans le modèle en annexe F). En signant ce document, le sous-traitant s'engage à détenir les agrégations et les classes adéquates aux missions qu'il exécutera lors du chantier conformément au présent cahier des charges. En cas d'attribution, tout ajout ou modification de la sous-traitance sera soumis par demande écrite au pouvoir adjudicateur pour approbation. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la capacité des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef à tout moment et de demander que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Pour rappel, tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de vérifier que ce dernier dispose bien de la capacité requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion. Ce changement n'entraîne aucune prolongation du délai d'exécution. Niveau(x) minimal(aux): 3 chantiers similaires réalisés au cours des 6 dernières années sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier, pour un montant cumulé pour les trois références de minimum 5.000.000 € HTVA

Kriteerium: Kvaliteedi tagamise meetmed

Valikukriteeriumi kirjeldus: L'opérateur économique mettra à disposition un gestionnaire de chantier et indiquera dans son offre : • L'identité de la personne ; • Le diplôme, les qualifications et une liste de minimum 3 expériences de gestion de chantiers comme gestionnaire de chantier sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier avec l'indication du nom du projet ou du bâtiment concerné et sa localisation (commune et code postal) ; • Une référence (maximum 2 pages recto/verso, police Arial, taille 10), d'un chantier de restauration de monument classé géré par cette personne en tant que

gestionnaire de chantier, pour un montant minimal de travaux de 3.000.000 € HTVA et réceptionné au cours des six dernières années. Pour cette référence détaillée seront fournies : l'identification du bien avec son adresse, la durée du chantier et l'année de réception, un bref descriptif des travaux, minimum quatre photos et les coordonnées complètes du maître d'ouvrage. Le soumissionnaire peut indiquer jusqu'à 2 gestionnaires de chantier différents, pour autant qu'il mentionne le diplôme, les qualifications et une liste de minimum 3 expériences de gestion de chantier, ainsi que la référence requise pour les deux gestionnaires. Dans ce cas, il confirmera la personne choisie à l'adjudicateur après la conclusion du marché. Les informations fournies deviennent contractuelles et un changement motivé ne pourra être admis qu'après accord écrit préalable de l'adjudicateur, avant la prise de fonction, sans diminution de qualité, suivant les demandes de qualification citées ci-dessus. Niveau(x) minimal(aux): 3 expériences de gestion de chantiers comme gestionnaire de chantier sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier Une référence d'un chantier de restauration de monument classé pour un montant minimal de travaux de 3.000.000 € HTVA et réceptionné au cours des six dernières années

Kriteerium: Kvaliteedi tagamise meetmed

Valikukriteeriumi kirjeldus: L'opérateur économique mettra à disposition un conducteur de chantier et indiquera dans son offre : • l'identité de la personne ; • le diplôme, les qualifications et une liste de minimum 3 expériences de conduite de chantier sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier avec l'indication du nom du projet ou du bâtiment concerné et sa localisation (commune et code postal) ; • Une référence de chantier (maximum 2 pages recto/verso, police Arial, taille 10) de restauration de monument classé géré par cette personne en tant que conducteur de chantier, pour un montant minimal de travaux de 3.000.000 € HTVA et réceptionné au cours des six dernières années. Pour cette référence détaillée seront fournies : l'identification de l'édifice avec son adresse, la durée du chantier et l'année de réception, un bref descriptif des travaux, minimum quatre photos et les coordonnées complètes du maître d'ouvrage. Le soumissionnaire peut indiquer jusqu'à 2 conducteurs de chantier différents, pour autant qu'il mentionne le diplôme, les qualifications et une liste de minimum 3 expériences de conduite de chantier, ainsi que la référence requise pour les deux conducteurs. Dans ce cas, il confirme la personne choisie à l'adjudicateur après la conclusion du marché. Les informations fournies deviennent contractuelles et un changement motivé ne pourra être admis qu'après accord écrit préalable de l'adjudicateur, avant la prise de fonction, sans diminution de qualité, suivant les demandes de qualification citées ci-dessus. Niveau(x) minimal(aux): 3 expériences de conduite de chantier comme conducteur de chantier sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier Une référence d'un chantier de restauration de monument classé pour un montant minimal de travaux de 3.000.000 € HTVA et réceptionné au cours des six dernières années

Kriteerium: Kvaliteedi tagamise meetmed

Valikukriteeriumi kirjeldus: L'opérateur économique mettra à disposition un ou des restaurateurs d'œuvres d'art et indiquera dans son offre : L'identité du ou des restaurateurs accompagnée pour chacun de 2 références significatives d'interventions similaires à celles du présent marché, d'un montant cumulé de minimum 20.000€ HTVA et réalisées au cours de ces 6 dernières années. Les références porteront chacune respectivement sur du mobilier, des sculptures et des peintures sur toiles (maximum 6 pages recto/verso, police Arial, taille 10) Niveau(x) minimal(aux): 2 références significatives comme restaurateur sur une intervention de restauration d'œuvre d'art similaire à celle du présent marché, d'un montant cumulé de minimum 20.000€ HTVA et réalisées au cours de ces 6 dernières années

Kriteerium: Muud majanduslikud või finantsnõuded

Valikukriteeriumi kirjeldus: Agréation et enregistrement des entrepreneurs: En application de l'article 70 de l'[AR 2017-04-18] : Pour le marché la capacité en termes d'agrément d'entrepreneur de travaux est définie comme suit: Catégorie D24 ou Equivalent européen. En application de l'article 70 de l'[AR 2017-04-18] et l'article 3, § 1er, de la [Loi 1991-03-20] organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux : Lorsque le montant de l'offre dépasse 50.000 euros HTVA pour les travaux rangés en sous-catégorie ou 75.000 euros HTVA pour les travaux rangés en catégorie, l'indication que le soumissionnaire (offre) remplit les conditions d'obtention de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la classe et la catégorie ou sous-catégorie requises peut être apportée par : - soit la preuve de son agrément correspondant à la classe et à la catégorie ou la sous-catégorie de travaux concernés ; - soit le certificat ou la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription à l'agrément requise, ce certificat ou cette inscription mentionnera les références ayant permis la certification ou l'inscription sur la liste ; - soit un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la catégorie ou sous-catégorie d'agrément à prendre en considération, conformément aux prescrits de l'article 3, § 1er, 2° de la [Loi 1991-03-20] organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux. A noter qu'un soumissionnaire répond valablement au niveau minimal de capacité technique ou économique et financière requis en faisant valoir la capacité d'un sous-traitant pour autant qu'il : - identifie ce sous- traitant dans le formulaire d'offre ; - reprenne dans son offre un engagement valablement signé par le tiers sous-traitant ; - établisse que ce sous-traitant ne se trouve pas en situation d'exclusion. Pour ce faire, il produit les documents requis au point relatif aux droits d'accès. En outre, le soumissionnaire précise la partie sous-traitée et l'agrément visée pour cette partie et produit les documents d'agrément et de capacité technique du sous-traitant pour la partie qui lui est confiée. Le soumissionnaire identifie clairement les références du sous-traitant qu'il fait valoir pour répondre au niveau minimal de capacité technique.

Kriteerium: Muud majanduslikud või finantsnõuded

Valikukriteeriumi kirjeldus: * Le DUME doit être complété entièrement par l'opérateur économique et par le(s) sous-traitant(s) et contenir toute l'information relative au sous-traitant concerné. Marche à suivre pour compléter le DUME : - Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue. - A la question 'Qui êtes-vous', répondez 'Je suis un opérateur économique'. - A la question 'Quelle action souhaitez-vous effectuer ?', répondez 'Générer réponse'. - Complétez votre pays et cliquez sur suivant. - Parcourez le formulaire et répondez aux questions des parties 'Procédure' et 'Exclusions'. - Pour la partie 'Sélection', à la question 'Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D ?' répondez non. Dans ce cas, il vous est demandé une indication globale pour les critères de sélection. - Précisez si vous satisfaites à tous les critères de sélection exigés. - Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format PDF et/ou xml pour être fourni électroniquement avec votre offre. Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables. Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion) Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure

Par chantier similaire sont considérées les références comprenant les travaux suivants : Pour le LOT 1 : - Mise en œuvre d'échafaudages pour la réalisation de travaux sur monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier - Travaux sur charpente ancienne en bois - Réalisation de toitures en ardoises naturelles - Remplacement de pierres moulurées et sculptées Pour le LOT 2 : - Restauration de vitraux avec restitution d'éléments manquants Si les travaux donnés en référence ont été réalisés, en tout ou en partie, par des sous-traitants, l'entreprise a l'obligation de le mentionner. Elle indiquera la ou les parts de marché réalisées par le ou les sous-traitants, ainsi que les coordonnées de ceux-ci. Il est à noter que les références ne seront valables que si le sous-traitant qui a réalisé le travail est repris dans la liste des sous-traitants pressentis pour le présent marché. Celui-ci disposera de toutes les agrégations valides au moment de l'ouverture des offres. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la capacité des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef à tout moment et de demander, le cas échéant, à ce que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Pour rappel, tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de vérifier que ce dernier dispose bien de la capacité requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion. Ce changement n'entraîne aucune prolongation du délai d'exécution. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kulu

Kirjeldus: Le montant total de l'offre

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 30

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: Pièce d'épreuve n°1 - Élément de toiture

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 20

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: Pièce d'épreuve n°2 - Element de charpente

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 20

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: Note technique sur l'installation de l'échafaudage

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 15

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: Note méthodologique sur l'organisation du chantier

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 15

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1017/HN/2023>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.publicprocurement.be>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Finantstagatise kirjeldus: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 01/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 240 Päevad

Teave avaliku avamise kohta:

Avamise kuupäev: 01/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Koht: Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dünaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dünaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Conseil d'Etat

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: Pôle Cadre de vie - Bâtiments

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: Conseil d'Etat

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused: Ville de Wavre - Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

5.1. Osa: LOT-0002

Pealkiri: Vitraux

Kirjeldus: Les travaux comprennent notamment : - Restauration des vitraux, remplacement des éléments structuraux - Mise en œuvre d'un système de protection isotherme des vitraux avec intégration d'un verre feuilleté extérieur

Sisemine tunnus: TVX 2026-004 / lot 2_2

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Ehitustööd

Peamine liigitus (cpv): 45212361 Kirikute ehitustööd

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Rue du Calvaire, 2

Linn: Wavre

Sihtnumber: 1300

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

Lisateave: Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 120 Päevad

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Tuleb esitada lepingu täitmiseks määratud töötajate nimed ja nende kutsekvalifikatsioonid: Ei ole nõutud

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Teade

Kriteerium: Muud majanduslikud või finantsnõuded

Valikukriteeriumi kirjeldus: Agréation et enregistrement des entrepreneurs: En application de l'article 70 de l'[AR 2017-04-18] : Pour le marché la capacité en termes d'agrément d'entrepreneur de travaux est définie comme suit: Catégorie D24 ou Equivalent européen. En application de l'article 70 de l'[AR 2017-04-18] et l'article 3, § 1er, de la [Loi 1991-03-20] organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux : Lorsque le montant de l'offre dépasse 50.000 euros HTVA pour les travaux rangés en sous-catégorie ou 75.000 euros HTVA pour les travaux rangés en catégorie, l'indication que le soumissionnaire (offre) remplit les conditions d'obtention de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la classe et la catégorie ou sous-catégorie requises peut être apportée par : - soit la preuve de son agrément correspondant à la classe et à la catégorie ou la sous-catégorie de travaux concernés ; - soit le certificat ou la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription à l'agrément requise, ce certificat ou cette inscription mentionnera les références ayant permis la certification ou l'inscription sur la liste ; - soit un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la catégorie ou sous-catégorie d'agrément à prendre en considération, conformément aux prescrits de l'article 3, § 1er, 2° de la [Loi 1991-03-20] organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux. A noter qu'un soumissionnaire répond valablement au niveau minimal de capacité technique ou économique et financière requis en faisant valoir la capacité d'un sous-traitant pour autant qu'il : - identifie ce sous- traitant dans le formulaire d'offre ; - reprenne dans son offre un engagement valablement signé par le tiers sous-traitant ; - établisse que ce sous-traitant ne se trouve pas en situation d'exclusion. Pour ce faire, il produit les documents requis au point relatif aux droits d'accès. En outre, le soumissionnaire précise la partie sous-traitée et l'agrément visée pour cette partie et produit les documents d'agrément et de capacité

technique du sous-traitant pour la partie qui lui est confiée. Le soumissionnaire identifie clairement les références du sous-traitant qu'il fait valoir pour répondre au niveau minimal de capacité technique.

Kriteerium: Muud majanduslikud või finantsnõuded

Valikukriteeriumi kirjeldus: * Le DUME doit être complété entièrement par l'opérateur économique et par le(s) sous-traitant(s) et contenir toute l'information relative au sous-traitant concerné. Marche à suivre pour compléter le DUME : - Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue. - A la question 'Qui êtes-vous', répondez 'Je suis un opérateur économique'. - A la question 'Quelle action souhaitez-vous effectuer ?', répondez 'Générer réponse'. - Complétez votre pays et cliquez sur suivant. - Parcourez le formulaire et répondez aux questions des parties 'Procédure' et 'Exclusions'. - Pour la partie 'Sélection', à la question 'Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D ?' répondez non. Dans ce cas, il vous est demandé une indication globale pour les critères de sélection. - Précisez si vous satisfaites à tous les critères de sélection exigés. - Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format PDF et/ou xml pour être fourni électroniquement avec votre offre. Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables. Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion) Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Par chantier similaire sont considérées les références comprenant les travaux suivants : Pour le LOT 1 : - Mise en œuvre d'échafaudages pour la réalisation de travaux sur monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier - Travaux sur charpente ancienne en bois - Réalisation de toitures en ardoises naturelles - Remplacement de pierres moulurées et sculptées Pour le LOT 2 : - Restauration de vitraux avec restitution d'éléments manquants Si les travaux donnés en référence ont été réalisés, en tout ou en partie, par des sous-traitants, l'entreprise a l'obligation de le mentionner. Elle indiquera la ou les parts de marché réalisées par le ou les sous-traitants, ainsi que les coordonnées de ceux-ci. Il est à noter que les références ne seront valables que si le sous-traitant qui a réalisé le travail est repris dans la liste des sous-traitants pressentis pour le présent marché. Celui-ci disposera de toutes les agrégations valides au moment de l'ouverture des offres. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la capacité des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef à tout moment et de demander, le cas échéant, à ce que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Pour rappel, tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de vérifier que ce dernier dispose bien de la capacité requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion. Ce changement n'entraîne aucune prolongation du délai d'exécution. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

Kriteerium: Kvaliteedi tagamise meetmed

Valikukriteeriumi kirjeldus: Les agrégations D23 requises pour la preuve d'inscription du soumissionnaire dans la classe correspondant au montant de l'offre déposée. L'association de deux entreprises disposant des classes suffisantes pour atteindre le montant requis est autorisée. Niveau(x) minimal(aux): Agrégation D23 dans la classe correspondant au montant de l'offre

Kriteerium: Viited määratud töödele

Valikukriteeriumi kirjeldus: Par la présentation de 3 références de chantiers similaires (voir description ci-après) réalisés au cours des 6 dernières années sur monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier, pour un montant cumulé pour les trois références de minimum 100.000 € HTVA. Le cumul des trois références devra intégrer à minima les travaux suivants : • Restauration de vitraux avec et sans dépose, restitution de verre et nettoyage • Mise en œuvre d'un système de protection des vitraux avec intégration d'un verre feuilleté extérieur Pour que ces références soient validées, cette liste sera accompagnée, pour chaque chantier des éléments suivants : • Une brève description des travaux effectués (une page recto maximum, police Arial, taille 10) • Le PV de réception provisoire • L'attestation de bonne exécution suivant le modèle en annexe D du présent CSC mentionnant le montant, le lieu et la date de réception provisoire des travaux signés par le maître d'ouvrage. * L'ancienneté de la référence présentée sera calculée par rapport à la date limite de remise des offres du présent marché. ** La date prise en compte pour calculer l'ancienneté de la référence sera celle de la réception provisoire des travaux dont le PV signé par le maître de l'ouvrage constitue le document probant. Celui-ci devra être joint sans quoi la référence ne pourra pas être prise en compte. *** Si les travaux donnés en référence ont été réalisés, en tout ou en partie, par des sous-traitants, l'entreprise a l'obligation de le mentionner. Elle indiquera (dans le modèle en Annexe D) la ou les parts de marché réalisées par le ou les sous-traitants, ainsi que les coordonnées de ceux-ci. Il est à noter que les références ne seront valables que si le sous-traitant qui a réalisé le travail est repris dans la liste des sous-traitants pressentis pour la réalisation du présent marché. Celui-ci disposera de toutes les agrégations valides au moment de l'ouverture des offres. Les sous-traitants devront remplir obligatoirement l'attestation d'engagement de sous-traitance (dans le modèle en annexe F). En signant ce document, le sous-traitant s'engage à détenir les agrégations et les classes adéquates aux missions qu'il exécutera lors du chantier conformément au présent cahier des charges. En cas d'attribution, tout ajout ou modification de la sous-traitance sera soumis par demande écrite au pouvoir adjudicateur pour approbation. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la capacité des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef à tout moment et de demander que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Pour rappel, tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de vérifier que ce dernier dispose bien de la capacité requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion. Ce changement n'entraîne aucune prolongation du délai d'exécution. Niveau(x) minimal(aux): 3 chantiers similaires (objet et montant du marché) réalisés au cours des 6 dernières années sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier, pour un montant cumulé pour les trois références de minimum 100.000 € HTVA

Kriteerium: Kvaliteedi tagamise meetmed

Valikukriteeriumi kirjeldus: Les agrégations D23 requises pour la preuve d'inscription du soumissionnaire dans la classe correspondant au montant de l'offre déposée. L'association de

deux entreprises disposant des classes suffisantes pour atteindre le montant requis est autorisée. Niveau(x) minimal(aux): Agréation D23 dans la classe correspondant au montant de l'offre

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kulu

Kirjeldus: Le montant total de l'offre

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 40

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: Note technique

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 60

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1017/HN/2023>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.publicprocurement.be>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Finantstagatise kirjeldus: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 01/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 240 Päevad

Teave avaliku avamise kohta:

Avamise kuupäev: 01/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Koht: Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dunaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dunaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Conseil d'Etat

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: Pôle Cadre de vie - Bâtiments

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: Conseil d'Etat
Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused: Ville de Wavre - Pôle cadre de Vie -
Service Bâtiments

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: Ville de Wavre - Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

Registreerimisnumber: BE 0207.316.021

Postiaadress: Place de l'Hôtel de Ville n° 1

Linn: Wavre

Sihtnumber: 1300

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

Kontaktpunkt: Marie Mottard

E-posti aadress: marie.mottard@wavre.be

Telefon: +32 10230350

Internetiaadress: <http://www.wavre.be/>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Pôle Cadre de vie - Bâtiments

Registreerimisnumber: PCV - BAT

Postiaadress: Place de l'Hôtel de Ville, nr 1

Linn: Wavre

Sihtnumber: 1300

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Riik: Belgia

Kontaktpunkt: Jehanne Seghers

E-posti aadress: batiments@wavre.be

Internetiaadress: <http://www.wavre.be/>

Selle organisatsiooni rollid:

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta

8.1. ORG-0003

Ametlik nimi: Conseil d'Etat

Registreerimisnumber: BE 0931.814.266

Postiaadress: rue de la Science 33

Linn: Bruxelles (Etterbeek)

Sihtnumber: 1040

Riik – jaotus (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Riik: Belgia

E-posti aadress: info@raadvt-consetat.be

Telefon: +32 22349611

Internetiaadress: <http://www.raadvst-consetat.be/>

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta

8.1. ORG-0004

Ametlik nimi: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Registreerimisnumber: BE 0475.480.736

Linn: Antwerpen / Anvers

Sihtnumber: 2000

Riik – jaotus (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Riik: Belgia

E-posti aadress: info@3p.eu

Telefon: +32 3 294 30 51

Selle organisatsiooni rollid:

Tugiteenuse osutaja

8.1. ORG-0005

Ametlik nimi: FPS Policy and Support

Registreerimisnumber: BE 0671.516.647

Linn: Brussels

Sihtnumber: 1000

Riik – jaotus (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Riik: Belgia

E-posti aadress: e.proc@publicprocurement.be

Telefon: +32 2 740 80 00

Selle organisatsiooni rollid:

TED eSender

10. Muudatus

Eelmise teate versioon, mida muudetakse

:

77f65b80-488b-40de-82b1-62d671bccf9f-01

Muudatuse peamine põhjus

:

Teave ajakohastatud

10.1. Muudatus

Punkti tunnus: PROCEDURE

Hankedokumente muudeti: 19/06/2026

Teave teate kohta

Teate tunnus/versioon: 4324cddc-d6b1-4bb2-9520-5756524587cf - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 19/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Teate saatmise kuupäev (eSender): 19/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 424831-2026

